

Après la rencontre d'une délégation le 7 juin 2022 dans le cadre du préavis de grève, une réunion partenariale sur l'étude biodiversité est finalement intervenue le 20 octobre. SUD vous livre son interprétation pour une meilleure compréhension sur l'avancée d'une réorganisation qui impactera les missions et l'organisation du travail des agent-es en charge des Espaces Naturels Sensibles.

Annoncée en juillet, reportée en septembre, pour être reprogrammée en octobre, cette réunion partenariale devait à l'évidence revêtir un caractère d'importance vu le format: **en face des 7 représentants syndicaux, étaient présentes 11 personnes** parmi lesquelles, 2 élu.e.s vice-président-es (Mme Roux, en charge du personnel et Mr Soulabaille, en charge de la biodiversité et de l'eau), 3 représentants du pôle RH / 2 Pôle Dynamiques Territoriales (et service patrimoine naturel)/ 2 Pôle Territoires (pour les services développement local des agences), 2 conseillers techniques des élu-es!

Devant la « navigation à vue » qui caractérise ce projet d'organisation, le syndicat SUD n'a pas manqué de demander l'objet de l'invitation de ce jour (information?, repositionnement?): On nous a annoncé que la rencontre de ce jour était **un point d'étape, nécessaire pour apporter des éclaircissements** (après le rendez-vous manqué avec le personnel du 9 septembre!) et que la décision avait été prise de **prendre le temps pour faire des ajustements dans l'organisation avec une présentation en Comité Social Territorial** (qui remplacera l'instance du Comité Technique après les élections de décembre) **reportée au 1er trimestre 2023 et un bilan des moyens prévus à mi-mandat des élus, en 2024.**

Une concertation aux abonnés absents et des décisions sans diagnostic précis de la situation

Impossible pour SUD de ne pas évoquer **le courriel collectif signé par une quarantaine de collègues fin septembre et la « Colère froide » révélatrice de l'état d'esprit des agent-es face au manque d'écoute**, et après leurs nombreuses contributions

des agents sur l'étude Espelia et celles transmises par la voie hiérarchique restées sans suite. En réponse à notre demande de prise en compte de ce travail, l'administration a semblé botter en touche... **car le scénario désormais présenté, il ne faudrait pas changer ce dernier avec de multiples points de vue inconciliables !** Seul Mr Soulabaille semble avoir lu en détail le rapport Espelia avec les 360 contributions des agents et indiquer qu'il faudrait en tenir compte pour avancer sereinement ! Dont acte !



SUD a rappelé que les propositions envisagées (puis figées !) à la fin du séminaire de septembre n'ont toujours pas été justifiées **notamment sur la question du manque d'évaluation des charges de travail actuelles.** Sur ce point, l'administration reconnaît un manque de pédagogie lors de la présentation aux agent-es mais envisage **un document référence à l'intention des chefs de service pour justifier les choix du scénario** (avec les fameux « éléments de langage »!). Mais qu'on se rassure : la charge de travail sera abordée lors de prochains groupes de travail thématiques... dont le but sera entre autres, de définir les missions des postes impactés ou créés dans le cadre du projet ! Bref, un scénario figé qu'on vous dit !!! On pourrait traduire cette petite « musique » par le refrain de la chanson d'Alain Souchon : **...On avance, on avance, on avance / Tu vois pas tout ce qu'on dépense On avance / Faut pas qu'on réfléchisse ni qu'on pense / Il faut qu'on avance...**

Partenariat, recette de la taxe d'aménagement : rassurez vous, ça va bien se passer !

A propos du partenariat (collectivités locales, entreprises, associations) envisagé pour baisser le volume d'activité des équipes face à l'augmentation des acquisitions foncières, SUD a rappelé que les

charges de travail sont globalement équilibrées. **Les conventions d'entretien de sentiers PDIPR et voies vertes, comme les délégations de sites ENS ne correspondent pas un besoin sur le terrain aujourd'hui**, à l'exception peut être de quelques sites à la marge. En réponse, l'équipe projet a indiqué que le partenariat sera adapté aux territoires et pas systématique. **Le syndicat SUD s'en réjouit, mais sera vigilant à sa mise en œuvre afin de garantir la cohérence d'une politique qui est rappelons le, départementale, et non à la carte** au bon vouloir des agences!

Surpris que l'excédent d'une taxe d'aménagement non consommée soit reversé dans le budget général, SUD a questionné la légalité de cette pratique avec un budget annexe désormais affecté strictement à la biodiversité. Sur ce point, **l'administration a expliqué que les recettes restaient fléchées quoiqu'il arrive et réutilisables les années suivantes** ... on est rassuré.e.s...enfin à peu près : les détails fournis n'étaient pas d'une grande clarté, la vigilance reste donc de mise !

Création et répartition des emplois : besoins mal évalués, précarité et sous-qualification des postes !

Si le syndicat SUD se félicite de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (200 000 € par an jusqu'en 2024 puis 100 000 € par an) pour renforcer notamment les équipes, certains choix nous étonnent : **si les besoins l'exigent, pourquoi limiter la création de postes chaque année alors que l'ambition politique est forte?** pourquoi dans l'ajustement ou la création des postes, n'est il pas tenu compte des propositions du terrain guidées par le bon sens, l'expérience et l'intérêt général?

Entre la mauvaise évaluation de la charge de travail du technicien travaux Brocéliande-Redon et la non prise en compte des propositions faites par les collègues rattachés à l'Agence de Rennes, **on constate en effet une volonté de passer en force pour satisfaire l'Agence de Redon !** Par ailleurs, nous avons pointé également **les carences dans la gestion des conventions et baux agricoles à l'échelle départementale** avec son lot de conséquences à déplorer (retournement de prairies, pesticides...), constat également partagé

par Mr Soulabaille. Mis en évidence depuis de nombreuses années, un besoin de poste à l'échelle départementale serait nécessaire pour décharger utilement les techniciens travaux des agences, et au siège, les chargés d'études ENS et la gestionnaire en charge du foncier et des partenariats. Le syndicat SUD souhaite que ces points soient de nouveau réexaminés.

Concernant les créations de postes, nous avons également déploré **l'utilisation abusive de forme précaire de contrat**, avec l'exemple récent d'un contrat de projet sur des missions pérennes concernant les milieux aquatiques. Les explications de la directrice Eco-développement ne nous ont absolument pas convaincues du bien fondé de ce choix.

Enfin, la qualification retenue sur les postes est également importante pour ne pas se retrouver avec **des agents surqualifiés par rapport au cadre d'emploi et au grade proposé par l'administration** (par exemple, des profils Bac +5 occupant des postes de technicien de niveau Bac). Pour le prochain poste d'ingénierie biodiversité au siège, on nous indique que selon les missions, ce serait soit ingénieur, soit technicien... par contre, il y aura bien un poste de technicien créé au siège, mais dont on ne connaît pas les missions !!! Autant d'incohérences que SUD compte bien voir corrigées !

Conclusion:

Au final, si nous avons constaté quelques avancées notables, nous ne sommes pas dupes de la méthode employée, avec une volonté de dérouler sans écouter ! En attendant les justifications du scénario et la programmation des groupes de travail par l'équipe projet, **le syndicat SUD sera combatif et intransigent concernant la répartition des postes au siège et en agences, mais aussi sur les conditions de recrutement.** Nous restons à votre écoute pour apporter de la cohérence à cette future organisation et de la sérénité à venir dans les équipes en charge de la politique « Biodiversité & Paysages » !



elections professionnelles du 8 décembre, JE VOTE SUD !